



# AROPA 57

**Siège Social : LORCA Route de Metz 57580 REMILLY**

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'AROPA 57 du 29 mars 2019**

Une Assemblée Générale extraordinaire de l'Association de Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Moselle (AROPA 57) s'est tenue le vendredi 29 mars 2019 à l'Espace Sports et Loisirs à REMILLY.

Cette Assemblée s'est déroulée à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice 2018.

Le Président informe les participants que cette Assemblée Générale extraordinaire a été régulièrement convoquée par courrier du 19 février 2019 afin de procéder à la modification de l'article premier des statuts de l'Association.

Cette modification concerne la modification de la dénomination de l'Association.

Aussi, l'ordre du jour comporte le seul point suivant :

### **Modification de l'article 1 des statuts de l'Association**

Le Président donne lecture de la version actuelle suivie du texte nouveau qui sera soumis à l'Assemblée Générale extraordinaire.

#### **Article 1er : Objet - Durée - Siège**

##### **Libellé actuel**

L'Association dite «ASSOCIATION DE RETRAITES D'ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES DE LA MOSELLE» en abréviation AROPA 57 , fondée le .....

##### **Libellé nouveau soumis à l'AG extraordinaire**

L'Association dite «ASSOCIATION DE RETRAITES D'ENTREPRISES ET D'ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES DE LA MOSELLE» en abréviation AROPA 57 , fondée le .....

***L'Assemblée Générale extraordinaire valide, à l'unanimité, la nouvelle dénomination de l'Association.***

***Elle fixe au 29 mars 2019 la prise d'effet de cette décision.***

Le Président déclare alors clos les travaux de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 mars 2019.